



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 15/07/2026

- Nombre de conseillers en exercice : 16
- Présents à la séance : 9
- Pouvoirs : 2
- Suffrages : 11
- Convocation du : 08/07/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze du mois de juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

	Présent	Excusé	Absent		Présent	Excusé	Absent
Mme Maryse ETZOL	X			M. José ENCELADE	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON		X		M; Jean-Luc COLONNEAUX	X		
Mme Betty BESRY	X			M. François NAVIS		X	
Mme Francette JACQUES	X			Mme Francelise SOUSSEING		X	
M. Francky RODOMOND	X			M. Jacques MALADIN		X	
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X			Mme Linda SELBONNE		X	
M. Joël TOTO	X			Mme Marie-Ange ELIACIN		X	
M. Édouard MONDUC	X			M. Yohan SELBONNE		X	

Secrétaire de séance : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2026-07-105 ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ DE TRANSPORTS SCOLAIRES 2026 - 2028

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles l'article R.2161-2 et suivants du code de la commande publique

Considérant que la CCMG a lancé une consultation concernant l'exécution de services réguliers publics routiers de transports scolaires afin d'assurer à titre principal la desserte la desserte d'établissement d'enseignement du périmètre de la Communauté de Communes de Marie-Galante;

Madame la Présidente expose :

La CCMG a lancé une consultation concernant l'exécution de services réguliers publics routiers de transports scolaires afin d'assurer à titre principal la desserte la desserte d'établissement d'enseignement du périmètre de la Communauté de Communes de Marie-Galante.

Cette consultation relève du marché de services suivant l'article R.2161-2 et suivants du code de la commande publique. Compte tenu du montant global prévisionnel du marché (500 k€), la

procédure de passation est une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert. Il est constitué de 14 lots (itinéraires).

La consultation (identifiée TS2026) a été lancée le 20/04/2026 par la publication d'un avis d'appel à concurrence sur la plateforme e-guadeloupe et le journal d'annonce légales France Antilles et le 22/04/2026 au BOAMP ainsi qu'au JOUE. La date limite de remise des offres était fixée au 26/05/2026 12h (heure Guadeloupe).

Conformément au règlement de consultation, l'évaluation des offres a été réalisée sur la base du contenu de la proposition remise par chaque candidat et selon les critères suivants :

- Prix : 60%
- Valeur Technique : 30% dont :
 - o Qualité de l'équipe dédiée et de l'organisation mise en place pour assurer la continuité de service : 15%
 - o Qualité et confort des véhicules : 15%
- Valeur Environnementale : 10%

11 dossiers ont été retirés et 2 offres ont été réceptionnées dans les délais pour l'ensemble des lots : PAJAMANDY et le Groupement MONTOUT Transporteurs associés. Aucune offre n'a été jugée inappropriée, irrégulière ou anormalement basse.

L'analyse des offres a permis d'établir les propositions d'attribution suivantes :

Lot	Montant de l'offre prise en considération (pour 1 an) € H.T	Proposition d'attribution
1	25 532,48 €	S.A PAJAMANDY
2	36 716,04 €	Groupement MONTOUT TRANSPORTEURS ASSOCIES (mandataire)/TRANSPORT H. GLOVERT
3	45 960,69 €	MONTOUT TRANSPORTEURS ASSOCIES
4	35 508,99 €	S.A PAJAMANDY
5	35 612,40 €	Groupement MONTOUT TRANSPORTEURS ASSOCIES (mandataire)/TRANSPORTS ATTAUD ET FILS
6	38 760,15 €	S.A PAJAMANDY
7	50 591,56 €	Groupement MONTOUT TRANSPORTEURS ASSOCIES (mandataire)/VSL
8	46 205,34 €	MONTOUT TRANSPORTEURS ASSOCIES
9	60 611,85 €	Groupement MONTOUT TRANSPORTEURS ASSOCIES (mandataire)/TRANSPORT H.GLOVERT
10	27 915,91 €	Groupement MONTOUT TRANSPORTEURS ASSOCIES (mandataire)/TRANSPORTS ATTAUD ET FILS
11	26 148,50 €	Groupement MONTOUT TRANSPORTEURS ASSOCIES (mandataire)/MAGAUTO
12	23 780,10 €	Groupement MONTOUT TRANSPORTEURS ASSOCIES (mandataire)/MAGAUTO

13	22 709,44€	Groupement MONTOUT TRANSPORTEURS ASSOCIES (mandataire)/TRANSPORTS ATTAUD ET FILS
14	24 840,44 €	Groupement MONTOUT TRANSPORTEURS ASSOCIES (mandataire)/TRANSPORT H. GLOVERT
Total	500 893,89 €	

Il est précisé que le lot n°7 sera attribué au Groupement MTA associés/VSL sous réserve de la transmission de l'attestation sociale avant la signature du marché. A défaut, il sera attribué au candidat classé en deuxième position.

Ces propositions d'attribution ont été soumises à la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 25/06/2026. Celle-ci a retenu à l'unanimité les propositions d'attribution pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres.

Il est rappelé que le marché est conclu pour une durée de deux ans à compter du 1er septembre 2026. Il sera reconductible tacitement une fois pour deux ans. Il sera d'une durée globale de quatre ans.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** approuver le choix des entreprises retenues par la CAO du 25/06/2026 pour l'attribution du marché concernant l'exécution de services réguliers publics routiers de transports scolaires ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente de la CCMG, ou son représentant, à signer les actes d'engagement de ce marché au nom et pour le compte de la CCMG ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : 20 JUIL. 2026
- L'affichage le :

20 JUIL. 2026

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr